

Cabinet GERLOGE

ADMINISTRATEUR DE BIENS - Siège Social : 9 Rue la Bruyère - 75009 PARIS
S.A.S au capital de 10 000 Euros - Siret B 331 409 383 00063 - APE 6832
GARANTIE FINANCIERE SO.CA.F. - Transaction : 120 000€ - Gérance : 2 500 000€ - Syndic : 500 000€
CARTES PROFESSIONNELLES CPI 75012016000007619 délivrées par CCI de France

GERANCE ☎ : 01.42.27.27.82 ✉ : gerance@gerloge.fr COMPTABILITE ☎ : 01.42.27.93.20 ✉ : compta@gerloge.fr
LOCATION VENTE ☎ : 01.42.27.82.07 ✉ : transaction@gerloge.fr

PROVISIONS N° 04

Charges courantes

Copropriété : FLANDRE SUD (ASL)
75019 PARIS

Copropriétaire : SCI THOMAS MICHEL

CBT GERLOGE
9 RUE LA BRUYERE
75009 PARIS

Comptable : MME Sylvia BOULAN

Paris, le 21/09/2020

Page 1 / 2

Modification du décret du 17/03/1967. "A tout moment, un ou plusieurs copropriétaires, ou le conseil syndical, peuvent notifier au syndic la ou les questions dont ils demandent qu'elles soient inscrites à l'ordre du jour d'une assemblée générale. Le syndic porte ces questions à l'ordre du jour de la convocation de la prochaine assemblée générale. Toutefois, si la ou les questions notifiées ne peuvent être inscrites à cette assemblée compte tenu de la date de réception de la demande par le syndic, elles le sont à l'assemblée suivante.

Le ou les copropriétaires ou le conseil syndical qui demandent l'inscription d'une question à l'ordre du jour notifient au syndic, avec leur demande, le projet de résolution lorsque cette notification est requise en application des 7° et 8° du I de l'article 11. Lorsque le projet de résolution porte sur l'application du e du II de l'article 24 et du b de l'article 25 de la loi du 10 juillet 1965, il est accompagné d'un document précisant l'implantation et la consistance des travaux"

N° Lot	Ent.	Esc.	Et.	Type de lot	Tant.
43	U			VOLUME 43	

Base de calcul	Date édition	Période	Références	Exigible le	Avance trésorerie	2.170,00
Budget	21/09/2020	01/10/2020 - 31/12/2020	S.9206.00003	01/10/2020	Avances autres	0,00

Rubrique de charges	Budget Période	Tantièmes		Votre Quote-Part
		Généraux	Individuels	
Groupe de lots n° 43 VOLUME 43				
DEPENSES GENERALES	5.800,00	100	31	1.798,00
DEPENSES GRILLE A	3.325,00	100	31	1.030,75
DEPENSES GRILLE B	1.287,50	100	4	51,50
Total du groupe de lots				2.880,25
Total appel Copropriétaire				2.880,25

Relevé de compte depuis le 01/01/2020

Date	Libellé de l'opération	Débit	Crédit
01/01/2020	Appel 1 01/01/2020-31/03/2020	2.880,25	
27/01/2020	Virt GERLOGE 24		2.880,25
01/04/2020	Appel 2 01/04/2020-30/06/2020	2.880,25	
08/06/2020	Virt GERLOGE 27		2.880,25
01/07/2020	Appel 3 01/07/2020-30/09/2020	2.880,25	
06/07/2020	Virt GERLOGE 28		2.880,25
10/07/2020	Virt GERLOGE 29		181,24
15/07/2020	Appel REPARATION PORTE NYN10	181,24	
01/10/2020	Appel 4 01/10/2020-31/12/2020	2.880,25	
	Total du relevé	11.702,24	8.821,99
	Solde en notre faveur en Euros.	2.880,25	

Coordonnées bancaires Copropriété : SDC FLANDRE SUD (ASL) - IBAN : FR7610107001180045458779886 - BIC : BREDFRPPXXX

Cabinet GERLOGE

ADMINISTRATEUR DE BIENS - Siège Social : 9 Rue la Bruyère - 75009 PARIS
S.A.S au capital de 10 000 Euros - Siret B 331 409 383 00063 - APE 6832
GARANTIE FINANCIERE SO.CA.F. - Transaction : 120 000€ - Gérance : 2 500 000€ - Syndic : 500 000€
CARTES PROFESSIONNELLES CPI 75012016000007619 délivrées par CCI de France

GERANCE ☎ : 01.42.27.27.82 ✉ : gerance@gerloge.fr COMPTABILITE ☎ : 01.42.27.93.20 ✉ : compta@gerloge.fr
LOCATION VENTE ☎ : 01.42.27.82.07 ✉ : transaction@gerloge.fr

PROVISIONS N° 04

Charges courantes

Copropriété : FLANDRE SUD (ASL)
75019 PARIS

Copropriétaire : SCI THOMAS MICHEL

CBT GERLOGE
9 RUE LA BRUYERE
75009 PARIS

Comptable : MME Sylvia BOULAN

Paris, le 21/09/2020

Page 2 / 2

Coupon à joindre impérativement à votre règlement

THOMAS MICHEL

Référence : S.9206.00003

Période : du 01/10/2020 au 31/12/2020

Echéance : 01/10/2020

Montant : 2 880,25 Euros.

Gestionnaire :

A l'ordre de : SDC FLANDRE SUD (ASL)

A l'adresse suivante : CABINET GERLOGE

9 Rue la BRUYERE

75009 PARIS



Cabinet GERLOGE
9 Rue la Bruyère
75009 PARIS

*Bar à
payer 16/12/2020*
[Signature]

Paris, le 10 decembre 2020

Jean-Michel TROUVIN
jmtrouvin@trouvin-avocats.fr

Pierre-Emmanuel TROUVIN
ptrouvin@trouvin-avocats.fr

Laurent MARTIGNON
lmartignon@trouvin-avocats.fr

Avocats au Barreau de Paris

**Nos réf. : 6459 - GERLOGE (SCI MICHEL THOMAS) / SARL SOARES - 11/13 RUE
GASTON REBUFFAT 75019 PARIS - /PTR
Ref : G.00222.0266.9000.00006
Date d'échéance : 12/08/2020**

Stéphanie BOURDIGUEL
Assistante Juridique

NOTE DE FRAIS ET HONORAIRES N°: 61.6459-20

Honoraires

800,00 €

- Ouverture dossier,
- Etude des pièces,
- Rédaction assignation acquisition clause résolutoire v1 (30/04/20),
- Etude délais signification assignation COVID 19,
- Rédaction déclaration de créance - liquidation judiciaire,
- Entretien téléphoniques,
- Correspondances,

16 DEC 2020
[Stamp]

16 DEC. 2020
PAYÉ
[Stamp]

Total soumis

800,00 €

Montant TVA à 20,00 %

160,00 €

Total TTC

960,00 €

34 rue de Bassano
75008 PARIS
Tél. : 01 47 63 42 10
cabinet.trouvin@trouvin-avocats.fr

Le débiteur professionnel des sommes dues à l'avocat, qui ne seraient pas réglées à bonne date, est redevable de plein droit d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40€ (art.D.441-5 du Code de commerce). Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, le créancier peut demander une indemnisation complémentaire sur justification (art.L.441-6 alinéa 12 du Code de commerce).

Le règlement de cette facture doit intervenir au comptant à réception. Aucun escompte pour paiement anticipé ne sera appliqué.
Les intérêts de retard applicables 30 jours après l'émission de la facture sont de trois fois le taux d'intérêt légal.

BRED PARIS VILLIERS
IBAN : FR76 1010 7001 5200 4120 7580 164
BIC : BREDFRPP

Cabinet TROUVIN, SARL au capital de 2.000 €, immatriculée au RCS PARIS n° 883453383
numéro d'Identification Intracommunautaire FR 61 883453383
SIRET n°88345338300019